

Arrêté n°SAGJ-21-079**Portant recevabilité des candidatures
pour l'élection du directeur de l'UFR de
Droit, Sciences Economiques et de
Gestion****Scrutin du 28 juin 2021****Recevabilité des candidatures****Election du Directeur de l'UFR Droit, Sciences Economiques et de Gestion***********Scrutin du 28 juin 2021**

- Vu** le code de l'éducation et notamment son article L713-3 ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-21-071 du 14 juin 2021 portant sur l'élection du directeur de la Faculté de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion (scrutin du 28 juin 2021) ;
- Vu** les statuts de l'UFR de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 23 novembre 2017 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ**ARRETE****ARTICLE 1 - Candidatures recevables**

L'arrêté SAGJ-21-071 du 14 juin 2021, susvisé, portant sur l'élection du directeur de l'UFR Droit, Sciences Economiques et de Gestion, avait fixé la date limite de dépôt des candidatures au lundi 21 juin 2021 avant 14h.

Est déclarée recevable pour ce scrutin la candidature suivante :

- Pierre-Louis BOYER

ARTICLE 2 - Exécution

L'administrateur provisoire de l'UFR de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'Université www.univ-lemans.fr, onglet Université, « Elections 2021-composantes », sur le site de l'UFR de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion, envoyé par message électronique à l'ensemble des membres du Conseil d'UFR ainsi qu'aux personnels et usagers de l'UFR de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion et affiché en salle des enseignants sur le campus du Mans (bâtiment Thémis) et à la scolarité du campus de Laval.


Pascal LEROUX